

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2014

LUTTE CONTRE GESTATION POUR AUTRUI - (N° 2277)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4

présenté par

M. Gosselin, M. Le Fur, M. Goujon, M. Tardy, M. Martin-Lalande, Mme Pons, M. Sermier,
M. Ginesy, M. Abad, M. Degauchy, M. Decool, M. Luca, M. Vitel, M. Salen, M. Dhuicq,
M. Moreau, M. Christ, M. Suguenot, Mme Genevard, Mme Lacroute et M. Meunier

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« obtenir une gestation pour autrui »

les mots :

« recourir à une mère porteuse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Gestation pour autrui » est un terme trompeur : il donne une dimension altruiste à un acte qui réduit la femme à un outil de production et l'enfant à un objet de consommation.